



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/SC.1/AC.5/35  
5 avril 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Réunion spéciale sur l'application de l'AGR  
(Dix-huitième session, 10-11 juin 2002)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DIX-HUITIÈME SESSION DE LA  
RÉUNION SPÉCIALE SUR L'APPLICATION DE L'ACCORD EUROPÉEN  
SUR LES GRANDES ROUTES DE TRAFIC INTERNATIONAL (AGR)\***

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le lundi 10 juin 2002 à 10 heures

- |    |                             |                    |
|----|-----------------------------|--------------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | TRANS/SC.1/AC.5/35 |
| 2. | Élection du Président       |                    |
| 3. | État des adhésions à l'AGR  | TRANS/SC.1/2002/3  |

---

\* Les représentants sont priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE) et de la renvoyer, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+41-22 917 00 39), soit par courrier électronique ([caroline.jeunet@unece.org](mailto:caroline.jeunet@unece.org)). Il n'y a pas lieu d'envoyer une photographie avant la session, ils sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la villa Les Feuillantines, 13 avenue de la Paix, Genève (voir plan à la dernière page), afin d'obtenir une carte d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 73242).

- |    |  |  |
|----|--|--|
| 4. | Décisions pertinentes du Groupe de travail des transports routiers (SC.1) et du Comité des transports intérieurs | TRANS/SC.1/369<br>ECE/TRANS/139<br>TRANS/SC.1/367  |
| 5. | Examen des propositions d'amendement à l'annexe I de l'AGR   | TRANS/SC.1/AC.5/2002/1<br>TRANS/SC.1/AC.5/2002/2<br>TRANS/SC.1/AC.5/2002/3<br>TRANS/SC.1/2000/11 |
| 6. | Examen des propositions d'amendement à l'annexe II de l'AGR  | TRANS/AC.7/9 et Add.1<br>TRANS/SC.1/AC.5/2002/4<br>TRANS/SC.1/AC.5/2002/5                        |
| 7. | Questions diverses   |  |
| 8. | Rapport de la Réunion spéciale   |  |

\* \* \*

## NOTES EXPLICATIVES

### 1. Adoption de l'ordre du jour

*Document: TRANS/SC.1/AC.5/35*

Le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

### 2. Élection du Président

La Réunion spéciale élira un président pour sa dix-huitième session.

### 3. État des adhésions à l'AGR et aux amendements antérieurs

*Document: TRANS/SC.1/2002/3*

La Réunion spéciale sera informée du nombre de pays qui sont Parties contractantes à l'AGR.

Elle sera aussi informée de l'état des amendements à l'AGR que le SC.1 a adoptés à sa quatre-vingt-quinzième session (octobre 2001).

Elle sera saisie d'un texte consolidé actualisé de l'AGR (TRANS/SC.1/2002/3) et de l'édition 2002 de la carte AGR.

#### **4. Décisions pertinentes du Groupe de travail des transports routiers (SC.1) et du Comité des transports intérieurs (CTI)**

*Documents: TRANS/SC.1/369; TRANS/SC.1/367; ECE/TRANS/16/Amend.8; ECE/TRANS/139.*

La Réunion spéciale trouvera ci-après des informations sur les décisions pertinentes adoptées par le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) à sa quatre-vingt-quinzième session (octobre 2001) (TRANS/SC.1/369) ou par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-quatrième session (18-21 février 2002) (ECE/TRANS/139).

À sa quatre-vingt-quinzième session, le Groupe de travail a noté que les amendements à l'annexe I de l'AGR qu'il avait adoptés à ses quatre-vingt-douzième (19-21 octobre 1998) et quatre-vingt-treizième (19-21 octobre 1999) étaient entrés en vigueur respectivement les 27 avril et 20 octobre 2000 et étaient reproduits dans le document ECE/TRANS/16/Amend.8.

Le Groupe de travail a été informé que les amendements adoptés par le SC.1 à sa quatre-vingt-quatorzième session (14-16 novembre 2000) (TRANS/SC.1/367, annexe 1) avaient été notifiés aux Parties contractantes dans la notification dépositaire C.N.30.2001.TREATIES-1 datée du 23 janvier 2001 et qu'ils avaient été considérés comme approuvés le 23 juillet 2001 après expiration de la période statutaire de six mois prévue pour communiquer d'éventuelles objections. Ces amendements sont entrés en vigueur le 4 décembre 2001, soit trois mois après la notification par le dépositaire de leur acceptation (C.N.839.2001.TREATIES) datée du 4 septembre 2001.

Le Groupe de travail a examiné et adopté un projet d'amendements à l'annexe I de l'AGR présenté par la Fédération de Russie (TRANS/SC.1/369, annexe I).

Le Groupe de travail a également pris note d'une proposition de la Hongrie, communiquée pendant la quatre-vingt-quinzième session, concernant une nouvelle route «E» entre Letenye et Tornyiszentmiklos, mais a décidé de l'examiner de manière plus détaillée lors de la prochaine réunion spéciale sur l'AGR. Il a aussi demandé l'accord de la Slovénie sur la proposition de la Hongrie parce que ladite proposition concerne également la Slovénie.

La délégation de la Turquie a évoqué le problème de correspondance entre les réseaux routiers relevant de la CEE et de la CESAP. Le secrétariat a informé le Groupe de travail qu'une réunion des directeurs des commissions régionales des Nations Unies se tiendrait à Bangkok en janvier 2002 et que ce sujet y serait examiné. Les résultats pertinents de cette réunion seront portés à l'attention des membres de la CEE-ONU.

Le Groupe de travail a pris note du document informel n° 4 contenant des extraits des recommandations du Groupe pluridisciplinaire spécial d'experts de la sécurité dans les tunnels. Il a été rappelé que le CTI avait demandé à ses organes subsidiaires compétents (WP.1, SC.1, SC.2, WP.29 et WP.15) de procéder à un examen préliminaire des recommandations et, si possible, de se prononcer sur leur éventuelle intégration à des instruments existants. Le Groupe de travail a estimé que certaines de ces recommandations, en particulier celles relatives à l'infrastructure et à l'exploitation des tunnels, devraient être intégrées à l'annexe II de l'AGR.

Le Groupe de travail a également pris note du rapport de synthèse intitulé «Tableau d'ensemble des instruments relatifs au transport, à l'environnement et à la santé et recommandations d'action future» (ECE/AC.21/2001/1), qui recommande, au paragraphe 189, alinéa e, «l'élargissement et la clarification des dispositions de l'annexe II de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR), de 1975, concernant l'évaluation de l'impact sur l'environnement, l'accent étant mis sur les mesures de réduction du bruit». Ce rapport de synthèse a été approuvé par la réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (Genève, 4 mai 2001).

En outre, le Groupe de travail a pris note du document informel n° 3 contenant les révisions des sous-chapitres des normes TEM et pratiques recommandées se rapportant aux services et ponts autoroutiers, révisions adoptées lors d'une réunion tenue à Bratislava (Slovaquie) du 20 au 22 juin 2001.

Plutôt que d'examiner seulement ces deux éléments des normes TEM, le Directeur du projet TEM a informé le Groupe de travail que la publication révisée complète des normes TEM paraîtrait à la fin de l'année 2001. Il a proposé de présenter, pour la prochaine réunion spéciale sur l'AGR, un résumé des normes qui pourrait être intégré à l'annexe II de l'AGR (5 à 10 pages).

Le Groupe de travail a décidé qu'il serait nécessaire de convoquer la dix-huitième Réunion spéciale sur l'application de l'AGR en 2002, afin d'étudier les amendements éventuels à l'annexe II de l'AGR. Il a demandé au CTI d'approuver la tenue de cette réunion.

À sa soixante-quatrième session (18-21 février 2002), le Comité des transports intérieurs a approuvé le rapport susmentionné de la quatre-vingt-quinzième session du Groupe de travail des transports routiers (SC.1).

Le Comité a pris note de l'entrée en vigueur le 4 décembre 2001 des amendements à l'annexe I de l'AGR concernant des routes «E» en Finlande, au Kazakhstan, en Roumanie, en Fédération de Russie et en Turquie et de la transmission (C.N.1349.2001.TREATIES-3) par le Secrétaire général, le 28 novembre 2001, en vue du lancement des procédures officielles de notification, de nouveaux amendements proposés par la Fédération de Russie et adoptés par le SC.1 lors de sa quatre-vingt-quinzième session.

Le Comité a pris note avec satisfaction de la nouvelle carte du réseau AGR que le secrétariat avait établie et qui prenait en compte les tous derniers amendements entrés en vigueur et s'est félicité des améliorations importantes qui y avaient été apportées sur le plan de la lisibilité.

Le Comité a appuyé la proposition du SC.1 (TRANS/SC.1/369, par. 33) de tenir une réunion spéciale sur l'application de l'AGR aux fins de préparer des propositions d'amendement à l'annexe II de l'AGR relatives aux paramètres et normes pour les routes «E». Il a demandé de déterminer à cette réunion les recommandations du Groupe d'experts sur la sécurité dans les tunnels routiers à inclure dans l'Accord et de prendre aussi en compte les propositions formulées dans le cadre du processus Transport/Environnement/Santé ainsi que les normes TEM et les pratiques recommandées.

## **5. Examen de propositions d'amendement à l'annexe I de l'AGR**

*Documents:* TRANS/SC.1/2001/3; TRANS/SC.1/AC.5/2002/1; TRANS/SC.1/AC.5/2002/2; TRANS/SC.1/AC.5/2002/3; TRANS/SC.1/2000/11

La Réunion spéciale souhaitera peut-être examiner les propositions soumises par le Kazakhstan (TRANS/SC.1/AC.5/2002/1), le Tadjikistan (TRANS/SC.1/AC.5/2002/2) ainsi qu'un document identifiant les éventuels maillons manquants dans le réseau (TRANS/SC.1/AC.5/2002/3).

Le texte de la proposition hongroise de nouvelle route «E» entre Letenye et Tornyiszentmiklos sera distribué dès qu'il aura été reçu.

Le Danemark propose de remplacer Nyborg par Odense comme ville repère sur la route E20.

La Fédération de Russie a fait observer que la route E381 Kiev – Orel était déjà constituée de tronçons des routes E105, E101 et E391. Elle propose donc de la supprimer de l'annexe I de l'AGR.

La République de Moldova propose que la route E58 traverse son territoire par Sculeni et non par Leucheni.

L'attention des représentants est aussi appelée sur des propositions de nature plus générale faites par la Roumanie à la quatre-vingt-quatorzième session du SC.1 (TRANS/SC.1/2000/11). À cette session le Groupe de travail est convenu de la nécessité d'une plus grande coopération entre la CEE et la CESAP pour ce qui était des réseaux d'infrastructure. Des avis divergents ont été exprimés au sujet de l'utilisation des couleurs sur les cartes AGR pour distinguer les routes selon leur catégorie ou indiquer les routes qui répondaient pleinement aux prescriptions de l'AGR, ainsi qu'au sujet de la proposition visant à ajouter les noms de points repères supplémentaires, aux frontières par exemple. Les participants ont admis que l'idée d'employer différentes couleurs pourrait constituer un bon point de départ pour les études relatives au degré d'application de l'annexe II de l'AGR. Le Groupe de travail a décidé que l'examen de ces questions et d'autres questions importantes pourrait être repris à une session ultérieure.

Les textes de toutes autres propositions qui pourraient être soumises seront distribués dès qu'ils auront été reçus.

## **6. Examen de propositions d'amendement à l'annexe II de l'AGR**

*Documents:* TRANS/AC.7/9 et Add.1; ECE/AC.21/2001/1; TRANS/SC.1/AC.5/2002/4; TRANS/SC.1/AC.5/2002/5

La Réunion spéciale sera saisie des recommandations finales du Groupe pluridisciplinaire spécial d'experts de la sécurité dans les tunnels (TRANS/AC.7/9 et Add.1) que le Comité des transports intérieurs a officiellement approuvées à sa soixante-quatrième session. Dans sa résolution n° 249 (ECE/TRANS/139, annexe 1), le Comité des transports intérieurs a demandé à ses organes subsidiaires concernés, notamment le SC.1, d'examiner ces recommandations et

de décider dans quelle mesure et sous quelle forme elles pourraient être intégrées dans les instruments juridiques existants.

La Réunion spéciale est invitée à examiner les recommandations, en particulier celles qui concernent l'exploitation et l'infrastructure des tunnels, et à communiquer au SC.1 des propositions touchant leur intégration dans l'annexe II de l'AGR. La Réunion spéciale souhaitera peut-être aussi déterminer les recommandations qui devront être examinées par d'autres organes subsidiaires du CTI.

La Réunion spéciale sera saisie du document CEE-ONU/OMS intitulé «Tableau d'ensemble des instruments relatifs aux transports, à l'environnement et à la santé et recommandations d'action future – Rapport de synthèse» (ECE/AC.21/2001/1). Conformément à la recommandation formulée dans ce rapport et aux décisions prises ultérieurement par le SC.1 et le Comité des transports intérieurs, le secrétariat a adressé le 4 mars 2002 une lettre aux États membres pour leur demander de communiquer des propositions concernant l'évaluation des effets environnementaux et la réduction du bruit.

Les textes des réponses reçues au plus tard à la fin de mars 2002 figurent dans le document TRANS/SC.1/AC.5/2002/4. Les textes des réponses communiquées après cette date seront distribués dès qu'ils auront été reçus.

Le texte de la proposition qui est fondé sur la version révisée des normes TEM et pratiques recommandées (troisième édition, mars 2002) et qui a été établi dans le contexte du projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) figure dans le document TRANS/SC.1/AC.5/2002/5.

## **7. Questions diverses**

La Réunion spéciale pourra examiner toutes autres questions pertinentes au titre de ce point.

## **8. Rapport de la Réunion**

Le rapport de la Réunion spéciale sera établi par le secrétariat après la session et sera communiqué au Groupe de travail des transports routiers pour examen et adoption à sa quatre-vingt-seizième session (7-10 octobre 2002).



# UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

## Conference Registration Form

*Please Print or Type*

Title of the Conference

Date : .....

<i>Ad hoc Meeting on the Implementation of the AGR</i> Geneva, eighteenth Session, 10-11 June 2002
---

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr.

Family Name

Other Names

Mrs.

Ms.

Participation Category

Head of Delegation Member

Delegation Member

Observer Country

Observer Organization

NGO

Other (Please Specify Below)

Participating

From

Until

Document Language Preference

English   
Official Occupation (in own country)

French   
Passport or ID Number

Russian   
Valid Until

Official Telephone No.

Fax No.

E-mail Address

Permanent Official Address

Address in Geneva

Accompanied by Spouse

Yes

No

Family Name of Spouse

Other Names of Spouse

**On Issue of ID Card**

Participant Signature

Spouse Signature

Date

**Security Use Only**

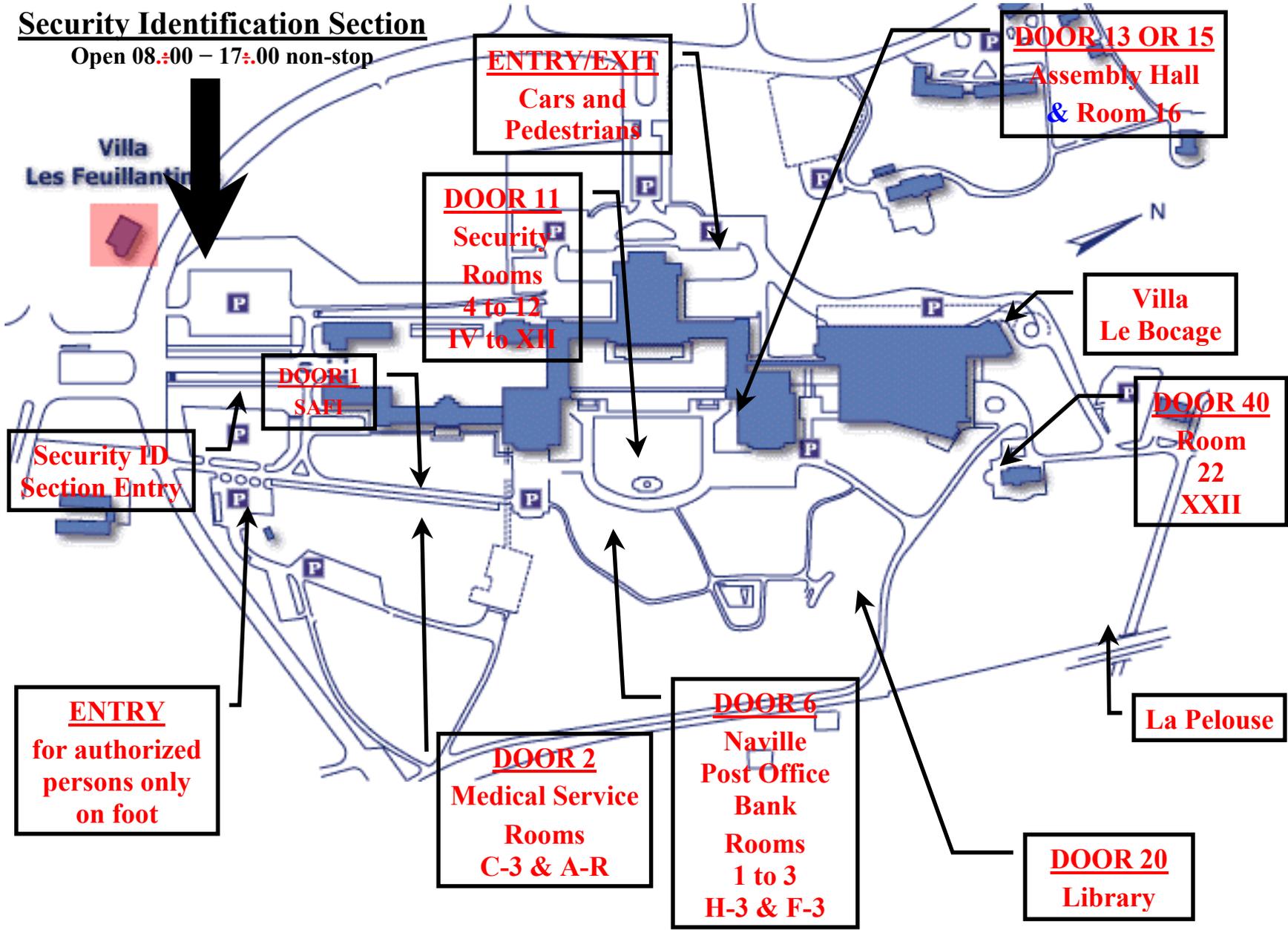
Card N°. Issued

Initials, UN Official



**Security Identification Section**

Open 08.:00 – 17.:00 non-stop



**ENTRY/EXIT**  
Cars and  
Pedestrians

**DOOR 13 OR 15**  
Assembly Hall  
& Room 16

**DOOR 11**  
Security  
Rooms  
4 to 12  
IV to XII

Villa  
Le Bocage

**DOOR 1**  
SAFI

**DOOR 40**  
Room  
22  
XXII

Security ID  
Section Entry

**ENTRY**  
for authorized  
persons only  
on foot

**DOOR 2**  
Medical Service  
Rooms  
C-3 & A-R

**DOOR 6**  
Naville  
Post Office  
Bank  
Rooms  
1 to 3  
H-3 & F-3

La Pelouse

**DOOR 20**  
Library